

## **CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DE L'E-FACTURE SUR LE SITE [www.eau-et-force.com](http://www.eau-et-force.com)**

Les présentes Conditions Particulières concernent la souscription, l'accès et les conditions d'utilisation de l'e-facture sur le Site [www.eau-et-force.com](http://www.eau-et-force.com). Elles complètent et font partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation du Site ainsi que les Conditions Particulières d'Utilisation de l'Espace Client, que le Client reconnaît avoir lues, comprises et acceptées.

Les Conditions applicables sont celles disponibles en ligne à la date de la consultation.

Sauf disposition contraire, toute nouvelle caractéristique ou tout nouveau service proposé par le Site [www.eau-et-force.com](http://www.eau-et-force.com) seront soumis aux présentes Conditions d'Utilisation.

Il est rappelé que la souscription à l'e-facture, service accessible sur l'Espace Client, est réservée aux seuls Clients Eau et Force disposant déjà d'une référence Client, indiquée sur leurs factures.

### **1. DESCRIPTION DU SERVICE E-FACTURE**

L'e-facture est une facture au format électronique en remplacement du support papier envoyé par courrier postal et adressée à l'Espace Client du souscripteur, disponible 24h/24 et 7j/7, dans les limites fixées par les Conditions Générales d'Utilisation du Site.

Au même titre que la facture papier, l'e-facture est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par Eau et Force. Elle a la même présentation et le même contenu que la facture papier.

Les règles s'appliquant à l'e-facture sont les mêmes que pour la facture papier, notamment en ce qui concerne la responsabilité de Eau et Force.

Ce service est gratuit.

### **2. SOUSCRIPTION EN LIGNE A L'E-FACTURE**

Le service e-facture peut être souscrit par le Client, en ligne dans la rubrique Mes factures et paiements du compte en ligne.

Néanmoins, cette option est conditionnée au préalable par la souscription au prélèvement automatique, qui est le seul moyen de paiement compatible avec l'e-facture.

### **3. FONCTIONNEMENT DE L'E-FACTURE**

Le premier envoi de l'e-facture sera effectué à la date qui aurait été celle de la prochaine facture papier du Client. Toutefois, si le délai entre la demande du Client et la prise en compte définitive de sa demande est trop court, une dernière facture papier sera adressée au Client avant l'activation du Service.

Un courrier électronique informe le Client de l'arrivée de sa e-facture avec un lien vers la page de connexion au compte en ligne sur le site [www.eau-et-force.com](http://www.eau-et-force.com)

Le Client peut imprimer sa e-facture à partir du fichier pdf sur son imprimante. Cette impression est dépourvue de valeur légale et ne peut constituer un justificatif fiscal.

En cas de besoin, votre Service Client peut fournir un duplicata papier de la facture. Le Client s'adressera à son Conseiller Clientèle dont les coordonnées figurent sur la page d'accueil de son Espace Client et dans la rubrique Service Client.